

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Janvier 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf janvier à 20 h 30 minutes, le CONSEIL MUNICIPAL régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mme : Dominique LE FOUEST

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Jean-Paul JESSIONESSE, Michel BOUCHE, Michel ROYER, Daniel MONTOUILLOUT, Laurent BRAGUE, Christian PORTIER, Régis DUVAL.

Absent excusé : Monsieur Bernard BONENFANT (pouvoir à M. Dominique LHOMME)

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 11 Décembre 2015 qui est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

Dossier Eglise

D. Lhomme a rencontré le 18 janvier 2016 Monsieur Juvenelle, l'architecte retenu pour la restauration de l'église. Le diagnostic de l'état sanitaire sera remis fin mars ou début avril. Ce diagnostic définira les différentes tranches de travaux à réaliser en premier.

Une visite de l'église par l'architecte a amené le constat suivant:

- La charpente au-dessus du chœur est en très mauvais état entraînant une poussée latérale sur tous les murs soutenant la voûte. Elle est à refaire complètement.

D. Lhomme informe le conseil municipal des subventions qu'il serait possible d'obtenir sur un édifice non protégé :

- DETR (Etat) 20 %
- Conseil Régional : 15 %
- Conseil Général : 8 à 13 % dans la limite de 60 % des aides publiques
- Aide Parlementaire : 2 à 5 %
- Sauvegarde de l'Art Français
- Souscription publique
- Fondation du Patrimoine : 10 % si mobilisation d'au moins 5 % au titre de la souscription publique

Aucune subvention ne peut être demandée pour la réalisation de l'étude, mais le coût de cette étude sera réintégré lorsque la commune réalisera les travaux.

En ce qui concerne la réfection des gouttières de l'église (devis qui avait été étudié), l'architecte préconise de les intégrer dans l'ensemble du dossier.

Dossier scolaire

D. Lhomme a rencontré le 7 janvier 2016 l'Inspectrice Départementale Madame Forspagnac et la Directrice Académique Mme Compagnon en présence de la Présidente du Syndicat de regroupement des classes Chesley/Etourvy Mme Chevalarias et le Maire de Chesley Monsieur Bernard. Au cours de cette rencontre, il a été annoncé le retrait d'un poste en classe élémentaire sur le R.P.I. ce qui conduirait, après fermeture, à une moyenne de 26 élèves par classe sur 3 niveaux. Cette annonce est motivée par le fait qu'il manque 2 élèves à la rentrée 2016/2017 pour maintenir le poste mais aussi par le fait que les prévisions d'effectifs sont encore en baisse pour la rentrée suivante. D.Lhomme a mis en avant tout ce qui a été entrepris pour les écoles et également le lancement de l'étude de la Communauté de Communes du Chaourçois pour la prise de la compétence scolaire qui ne peut être effective avant le 1^{er} janvier 2017. Il demande donc un sursis d'un an pour engager une réflexion avec les autres RPI concernés par une suppression de poste : RPI Bernon-Lignièrès-Coussegrey ainsi que Chessy/Les Croûtes.

Dossier accessibilité

La commune a déposé son agenda d'accessibilité programmée fin 2015 en prévoyant un calendrier de travaux sur 9 ans. Cette demande a été refusée par la Préfecture, l'étalement des travaux devant se faire au maximum sur 3 voire 6 ans ou alors prouver que la commune n'est pas en capacité de les réaliser sur 3 ans. Une nouvelle proposition a donc été adressée avec un étalement sur 6 ans. Notre dossier doit être étudié le 2 février 2016 par la sous-commission d'accessibilité ce qui semble indiquer que cette nouvelle proposition a été acceptée.

Travaux de voirie et d'accessibilité : demande de subvention

D. Lhomme refait le point sur les travaux à prévoir ou à envisager en 2016 :

- Diagnostic église : coût 9 650.00 € H.T.
- Réfection de la voirie : Un devis a déjà été reçu mais la commune ayant adhéré au service d'assistance technique du conseil départemental, un devis lui sera demandé pour la réfection des voies communales
- Dossier accessibilité : 4 places PMR sont à réaliser (mairie - école maternelle – église - Foyer rural).
- Gouttières de l'église : l'architecte préconise de les intégrer dans le dossier global de restauration
- Remplacement poteau incendie : coût 2 340.00 € H.T.

Un dossier de subvention pourra être déposé auprès du Conseil Régional en ce qui concerne la réfection de la voirie en y incluant les 4 places PMR en sachant que la base subventionnable ne peut pas dépasser 17 500.00 € H.T. Il faut toutefois attendre le devis du SLA d'Ervy le Châtel pour déposer le dossier.

Le conseil départemental doit également refaire le pont situé à l'intersection de la route de Quincerot et le RD27 A. Il pourrait également remettre la route en état si la commune accepte que cette route lui soit rétrocédée. Par 11 voix pour dont 1 pouvoir, le conseil municipal décide de ne pas intégrer cette rue dans la voirie communale.

Remplacement d'un poteau d'incendie

Le poteau d'incendie situé 19 rue de la Calbeaudière est hors d'usage, le conseil municipal accepte le devis du Syndicat Département des Eaux de l'Aube pour le remplacer pour un montant de 2 340.00 € H.T. soit 2 808.00 € T.T.C.

Composition du conseil communautaire du Chaourçois

La commune a été informée par la Préfecture de la nécessité pour la communauté de communes du Chaourçois de redéfinir la composition du conseil communautaire à la suite d'élection municipale devant avoir lieu dans une autre commune. Afin de conserver la répartition actuelle, le conseil municipal accepte par 11 voix pour dont 1 pouvoir l'accord amiable suivant proposé par la communauté de communes :

- Assemblée délibérante composée de 32 membres
- Chaource : 5 membres
- Chesley : 2 membres
- Vanlay : 2 membres
- Les 23 autres communes : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant

Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA)

Suite à la création au 1^{er} janvier 2016 du SMBVA, le conseil municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la commune au comité syndical.

Sont élus par 10 voix pour (dont 1 pouvoir) et 1 abstention:

- Délégué titulaire : M. Lhomme Dominique
- Délégué suppléant : M. Jessionesse Sylvain

Don à la commune

Le conseil municipal accepte le don qui a été fait à la commune par Madame Seurat Madeleine. Celui-ci sera affecté à la réalisation des places P.M.R.

Informations et questions diverses

- ✓ ***Communes nouvelles*** : D. Lhomme donne le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2016 organisée par M. Pouillot à laquelle toutes les communes de la communauté de communes du Chaourçois étaient conviées et y étaient représentées. Le souhait de la commune de Chaource serait de créer une commune nouvelle avec les communes environnantes intéressées.
- ✓ ***Agent d'entretien*** : En arrêt maladie jusqu'au 11 février 2016. Dans le cas où son arrêt serait prolongé, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention avec le Foyer Rural pour mettre à la disposition de la commune un employé durant la période d'absence de notre agent.

- ✓ **Budget 2016** : Prévoir l'achat d'équipement pour l'agent d'entretien (vêtement de sécurité) ainsi qu'une tenue sapeur-pompier.

D. L'homme intervient également pour dire qu'il y a très peu de visibilité concernant le maintien des dotations de l'état et qu'il faudra envisager pour les années à venir de réfléchir aux différents moyens susceptibles de répondre à cette situation.

- ✓ **Défibrillateur** : La pile doit être changée car elle a plus de 6 ans : coût 178 € H.T.
- ✓ Un arrêté sera pris pour interdire sur le territoire de la commune les feux d'artifice ainsi que les lâchers de lanternes chinoises (à l'exception du 14 juillet).
- ✓ Une demande a été faite afin que le chemin de la Petite Fontaine soit mis en sens unique (descente uniquement). Avant de prendre une décision, le SLA sera contacté.
- ✓ Un courrier sera adressé aux propriétaires des bois rue des Cras leur demandant de les tailler pour éviter la dégradation de la route.
- ✓ **Fête patronale** : L'autorisation est donnée à M. Bonnet pour l'installation de ses manèges. Il faudra préciser qu'il ne s'installe pas sur la pelouse.
- ✓ **Ruisseau route de Trichey** : Il faut retirer les branches qui sont dans le ruisseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire

M. LHOMME Dominique